

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 201

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer les quatre dernières colonnes de la vingt-neuvième ligne de l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les coûts de construction et de fonctionnement d'un « porte-avions nouvelle génération » (PA-ng) sont très élevés, près de 10 milliards au total, alors même qu'un tel équipement pourrait se révéler inefficace face aux menaces futures. À l'heure où les grandes puissances développent des missiles hypersoniques ou de nouvelles armes antinavires, capables de frapper un objectif à des milliers de kilomètres en un temps record, un mastodonte de quelque 75 000 tonnes et 300 mètres de long, même accompagné d'un groupe aéronaval, pourrait constituer une cible particulièrement vulnérable. Plutôt que de tout miser sur un bâtiment, aussi prestigieux soit-il, la France aurait donc davantage intérêt à étoffer sa flotte navale et aéronavale afin d'assurer une protection accrue de ses intérêts dans le monde, en particulier dans ses zones économiques exclusives.